



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 012-19

Objet : *RS - Attribution du lot n° 1 du marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation du réseau d'eau potable sur les communes de Le Noyer, Lescheraines, Les Déserts et Saint-Baldoph*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochemaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 012-19

objet **RS - Attribution du lot n° 1 du marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation du réseau d'eau potable sur les communes de Le Noyer, Lescheraines, Les Déserts et Saint-Baldoph**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le 27 septembre 2018, le Bureau a approuvé l'attribution des lots 2 et 3 du marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation du réseau d'eau potable sur les communes de Le Noyer, Lescheraines, Les Déserts et Saint-Baldoph :

- lot n° 2, « commune de Saint-Baldoph, création d'une conduite de refoulement et rénovation de la conduite de distribution » au groupement d'entreprises Eiffage Génie Civil Ets Gauthey / Giroud Garampon / Blondet TP, pour un montant HT de 809 172,26 €,
- lot n° 3 « communes de Le Noyer et Lescheraines, création d'une conduite de maillage » à l'entreprise Sassi BTP, pour un montant HT de 217 606,00 €.

Le démarrage des travaux correspondant au lot n° 1, « création d'une conduite de refoulement et rénovation d'une conduite de distribution sur la commune de Les Déserts » n'était pas prévu avant le printemps 2019. Dans l'objectif d'obtenir des prix plus avantageux mais aussi des précisions techniques de la part des candidats ayant remis une offre, la commission d'appel d'offres a donc décidé de les convier à une audition le 11 octobre 2018.

Après négociations, les candidats ont remis leur nouvelle offre :

- groupement Sogéa Rhône Alpes / Mauro,
- groupement Giroud Garampon / Eiffage Génie Civil / Blondet TP,
- groupement INGE – EHTP / Piantoni,
- entreprise Sassi BTP.

Après analyse, la commission d'appel d'offres du 7 février 2019 a attribué le lot n° 1 au groupement Sogéa Rhône Alpes / Mauro, pour un montant HT de 385 376,94 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 février 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le lot n° 1 « commune de Les Déserts, création d'une conduite de refoulement et rénovation de la conduite de distribution » du marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation du réseau d'eau potable sur les communes de Le Noyer, Lescheraines, Les Déserts et Saint-Baldoph comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 012-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du lot n° 1 du marché à procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de rénovation du réseau d'eau potable sur les communes de Le Noyer, Lescheraines, Les Déserts et Saint-Baldoph

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21806H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21806H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019